CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français. Si l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier des avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain, bien connu, GENERAL SANTA-ANNA, capt. Vanstavoren, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

3 oct M. S. CUCULLU, LAPEYRE & CO.

POUR VERACRUZ ou MATAMORES.

La goelette mexicaine TITAN, capitaine Caserne, partira pour Vèracruz ou Matamoros, comme le fret se présentera; il a la moitié de son chargement offert pour un de ces ports ci-dessus. Pour balance, s'adresser à

8 oct J. PRATS & FILS.

POUR LE HAVRE.

Le navire A J HELEN MAR, capitaine B. Cook, est en chargement pour le dit port, et partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

3 oct A QUERTIER & BOUTIN.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier EMILIO, capit. Suñer, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. PRATS & FILS,

23 sept rue Ste. Anne, No. 32

POUR LA MOBILE.

La goelette MATHILDE, capitaine F. Feriet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Bassin. 29 sept

A LOUER—Une MAISON à un étage, très commode, située au No. 111, rue de l'Hôpital. S'adresser à M. DEL ACEBO,

8 oct No. 86, rue Ste. Anne.

A LOUER—Un beau et grand magasin, de cent pieds carré situé à l'encoignure des rues des Magasins et Notre Dame, ayant neuf grandes portes fesant face aux dites rues. Pour plus amples informations, s'adresser à M. DEL ACEBO,

8 oct No. 86, rue St. Louis

A LOUER—Une maison particulière, située sur le magasin 43, rue de Chartres. S'adresser à A. G. COCHRANE.

8 oct

A LOUER—Tout le haut de la maison et les édifices extérieures, appartenant à Mr. P. A. Delachaise, à l'encoignure des rues Chartres et Conti. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à CARLILE POLLOCK,

3 oct—6 rue Royale, No. 103.

Voltigeurs—Attention!

La compagnie se réunira dimanche prochain, 12 novembre, en bourgeois, à 7 heures précises du matin, chez le lieutenant Duval, rue Bourbon, No. 107, entre St. Louis et Conti, afin de prendre en considération des propositions faites pour le bien de la compagnie. Les membres sont expressément invités à ne pas y manquer.

Par ordre,

LACOSTE,

8 oct sergent major.

$10 DE RECOMPENSE.

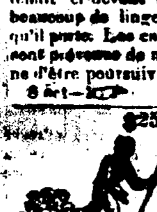

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Bourose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct Y. M'DANIEL.

$25 DE RECOMPENSE.

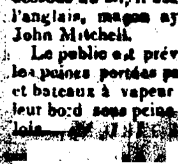

A celui qui conduira chez les soussignés, ou logera dans une des prisons de l'Etat de la Louisiane, le mulâtre nommé PHILEMON, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, se fesant passer pour libre; couleur brune, cheveux crêpus et une marque sur l'œil gauche, un peu au-dessous du sil; il est créole du pays, parlant passablement l'anglais, maçon ayant fait son apprentissage chez M. John Mitchell.

Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous les peines portées par la loi. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

AN. JONAU,

rue du Canal, No. 102, ou à

SOIZE DOCQUEMINE,

8 oct—6 rue St. Philippe, salle Washington.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 2me. District, pour la ville de la N'elle-Orléans.

ON recevra au bureau de cette compagnie jusqu'au 1er. novembre prochain, des propositions pour la construction de trois maisons basses en briques, sur un terrain formant l'encoignure des rues St. Philippe et du Marais, et mesurant 60 pieds de face à la dite rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue des Marais.

Pour renseignemens, s'adresser au secrétaire de la compagnie. Par ordre de la Direction,

8 oct FLEURY GENERELLY, secrt.

UNE famille respectable prendrait en pension six à huit messieurs bien recommandés. On y parle indistinctement les deux langues, française et anglaise: s'adresser au No. 2'6, Rue Royale. 8 oct—6

16 CAISSES et 1600 pièces Nankins bleus, récemment reçus, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,

8 oct 117, rue Royale.

LES soussignés ont reçu par le brick Erclina, de Tabasco, et offrent à vendre: 100 tonneaux de Bois de Campêche; 979 de Peaux; 1 pièce d'acajou.

8 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

SUCRE de première qualité.—19 boucauts de sucre de première qualité, en magasin, à vendre par

3 oct DUCROS & MORPHY.

UN grand assortiment de marchandises sèches, propres au marché mexicain, en débarquement du navire Corinthian, de Liverpool, et à vendre par

G. VANCE,

8 oct No. 51, rue de la Douane.

ETAGERES à vendre qui conviendraient pour un magasin de marchandises sèches. S'adresser à

A. G. COCHRANE,

8 oct 43, rue de Chartres.

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.

8 oct W E & R MURPHY.

E J. FORSTALL & Co, ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes choisies expressément pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente

13 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées,

1 boite de mouchoirs de Foulard;

1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;

15 do. de Bayettes de 5 fils;

250 do. de Gris de ménages;

5 do. de Guingham;

3 do. de Guingham imprimées.

5 juin rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la goélette Eclipse, venant d'Otaru, 300 caisses Cuirs secs, 80 ballots Salsepareille.

JULES LE BLANC,

6 oct rue Royale, No. 103

MALLES—En débarquement des navires Hogarth et Grand Turc, à vendre par les soussignés:

50 jeux de malles couvertes en peau de cheval et de veau marin;

250 grosses Boîtes de première qualité;

20 caisses de Brodequins.

WILLIAM HOLMES & CO,

6 oct No. 99, rue de la Levée.

ASSOCIATION CONSOLIDEE,

Nouvelle-Orléans, le 6 octobre 1834.

CETTE institution achète des Traites sur New-York, à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.

6 oct A. MILTENBERGER, caissier.

MOUTARDE DE LONDRES &c.

76 BOITES Moutarde de Londres surperfine en bouteilles; 103 jarres et 10 barillets de Gingembre, reçu par le navire Merchant, de Liverpool, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,

3 oct rue Royale, No. 117

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St Pierre, maison de pharmacien; tous les jours de 8 à 11 heures du matin. 17 jn

---

COUR DES PREUVES.—Paroisse St. Charles—Succession de feu François Hardy de Boisblanc.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du premier octobre 1834, et aussi avec l'autorisation de Charles Fortier, syndic des créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, ledit syndic agissant avec l'autorisation de la Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique dans ladite paroisse St. Charles, le 4 Novembre prochain, à midi, sur l'habitation appartenant principalement à Messrs. François et Louis Hardy de Boisblanc, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, environ à 21 milles de la Nouvelle-Orléans.

La dite HABITATION, dont la moitié indivise appartient maintenant à la succession de feu François Hardy Boisblanc, et l'autre moitié indivise aux créanciers de Louis Hardy de Boisblanc, mesurant 12 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 40 de profondeur, attenant à la borne supérieure à l'habitation de M. Onésiphore St. Amand, à la borne inférieure à celle de Mme Vve. Baptiste St. Amand, ensemble, toutes les dépendances et circonstances de la dite habitation.

Et 44 ESCLAVES, nommés comme suit, savoir: Frank, âgé de 30 ans; François, 40; Patrick, 65; Daunesse, tonnellier, 30; Ben, 45; Térence, adonné au marronnage, 45; William, 35; Billey, 45; Georges, 25; Tom, 35; Richard ou Ricketti, tonnellier 35; Anthony, 30; Peter, adonné au marronnage, 25; Frédéric, 40; Bob, 45; Anago, 35; Antoine, 45; Etienne, 25; Barbe; 35; Sunday, 27 Sam, congo, 50; Vincent, 28; Alexis, 30; Cupidon, 75; Betsy, 34; Marianne, 30; Henriette, boulangère, 30; avec son enfant Félicie, âgée de 18 mois; Baucis, 30; Liza, 30; Céleste, 32; Charlotte, 25; Mathilde, 20, avec son enfant Luciana, âgée de 18 mois; Phœbé, boulangère, 25 ans, Brigitte, 20 ans; Martha, 25 ans, avec ses deux enfans; Victorine, âgée de 6 ans, et Robert de 18 mois; Louise, 30; Jaquot, 35; Rachel, 35; Marie Louise, cuisinière et blanchisseuse, 50; Auguste, 38, Sens-Culotte, 35.

Lesdites habitation, circonstances et dépendances, et les esclaves seront vendus en bloc, aux conditions suivantes, savoir: dix mille piastres comptant, et la balance en trois paiemens égaux, payables en tout Avril des années 1836, 1837 et 1838; l'acquéreur devra fournir deux billets pour chacun des paiemens, avec un endosseur à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Et le même jour, et sur la même habitation j'exposerai aussi en vente publique, les objets de ménage appartenant à la succession de feu François Hardy de Boisblanc, et l'esclave Peggy, âgée de 35 ans.

Conditions: Les objets de ménage payables comptant, et l'esclave *Peggy*, à 6 mois de crédit; l'acquéreur devra fournir un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, 1er. octobre 1834.

3 oct—12,2ps J L LABRANCHE, juge

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner. Qu'il soit connu qu'Henriette Bonvous, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressée à moi. W F C Duplessis, Régister des Testaments dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio et greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 Mars 1834, et étant à ma connaissance que la dite Henriette Bonvous est devenue acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par Joe. Le Carpentier, un encanteur pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le 1 septembre 1834, d'après un ordre de cette cour en date du 20 janvier 1834, dans la succession de feu Antoine Thomas Hypolite Leriche, lequel ordre fut rendu sur la demande du tuteur de l'héritier mineur du défunt.

Description de la propriété d'après le Transfer Judiciaire.

Un Terrain situé en cette ville, à l'encoignure des rues du Bassin et St. Louis, ayant 31 pieds de face à la rue du Bassin, sur 60 pieds de profondeur et de face à la rue St. Louis, sur lequel terrain il y a une maison en bois.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus à ladite Henriette Bonvous est de dix neuf cent quarante cinq piastres, payable dans 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décrèt ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de tout autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et (L. S.) le sceau de la dite Cour des Preuves, ce vingt-quatrième jour du mois de septembre de l'Année de notre Seigneur mil huit cent trente quatre.

1er oct—3 W F C DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Moriña, les esclaves et la propriété ci après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Magdeleine, négresse âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommé Ninine, âgée de 14 mois.

PROPRIETE.

Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 140 pieds de profondeur, ensemble une vieille maison en bois.

Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 oct

Succession de Samuel Mason.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert C. Stockton, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

8 oct W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que N. B. Le Breton a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Gravier, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

6 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PERDU.

LE soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET roulé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres; savoir: Un billet de $1000, et un check sur la banque de l'Union, tiré par S. J. Hobson & Co., de six cents piastres, le reste en billets dont il ne se rappelle.

Celui qui le trouvera sera libéralement récompensé en le remettant au soussigné, encoignure des rues Bienville et Levée.

15 juillet J. S. McFARLANE.

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

12 juin PRE. LAFAYE.

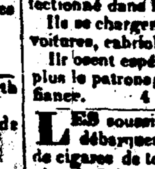

LABORDE FRERES, Selliers, Carossiers, rue de Chartres No. 151, ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir directement de Paris par la voie du nord, un assortiment de Marchandises concernant leur état; tels que, Selles à la Hussarde, do. demi hussarde, do. élastiques, do. anglaises, Brides à la hussarde à Tresses, do. anglaises; &c. &c., Harnais pour cabriolet, Fouets en tout genre. Enfin tout ce qui concerne la Sellerie, Carosserie; le tout a été confectionné dans les premiers établissements de Paris.

Ils se chargent comme par le passé de racommodage de voitures, cabriolets, selles &c.

Ils osent espérer, par leur zèle, mériter de plus en plus le patronage de ceux qui les ont honoré de leur confiance. 4 oct—6 LABORDE FRERES.

LES soussignés offrent à vendre 900 sacs de café en débarquement de la goelette Evaristo. 500 milliers de cigares de toutes les espèces et de tous les prix; des vins de Saint Julien, Lafitte, Haut Falence, Graus Larose et Sauterne, en tonneaux et en caisses.

24 sept M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN débarquement du brick Oswego, et à vendre à des termes modérés, par F. GILLET & Co., rue de Chartres, No. 57:

300 Colis Marchandises Sèches, consistant en Coton écru 3-4, 4 4 et 5-4;

Coton écru extra fort pour chemises de nègres, 7 8 et 4 4; Coton blanc 3 4, 7 8, 4 4 et 5 4;

Coton écru croisé 7 8;

Flannelles blanches, vertes, rouges et jaunes, qualités assorties; Forkales en couleur;

Un assortiment général d'Indiennes;

Etoffes rayées pour chemises;

Satinets de tous les prix;

Indiennes à meubles; cotonnades bleues, &c.

Aussi, en magasin, ayant droit au drawback: 40 caisses Indiennes bleues et en couleur; 5 do. Listons de Grenade, 5 do. Soie à coudre. 10 sept

---

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 30 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivans, savoir:

Elsey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 26 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 25 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves suivants, savoir:

Patience, négresse âgée d'environ 23 ans

Jenny, mulâtresse âgée d'environ 18 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 19 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 23 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse pour compte de la succession de feue Gertrudes Daigle; l'esclave suivant, savoir:—

SALLY, négresse âgée d'environ 37 ans.

Conditions de la vente:—Moitié payable le 15 Avril prochain, 1835; et l'autre moitié le 15 Avril 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

15 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Alexandre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, charretier et mouleur.

2° Jacques, nègre âgé d'environ 16 ans, charretier.

3° Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson.

4° Michel, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, mouleur et charretier.

5° Paul, nègre âgé d'environ 45 ans, mouleur, ayant une hernie.

6° James, nègre américain, âgé d'environ 21 ans, mouleur, depuis 6 ans dans le pays.

6° Adams, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, mouleur et acclimaté;

8° Isaac, nègre américain, âgé d'environ 15 ans, charretier, depuis 6 ans dans le pays.

9° Felix, nègre créole, âgé d'environ 18 ans, charretier.

10° Manuel, nègre africain, âgé d'environ 23 ans, mouleur.

11° Smart, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

12° Tom, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

13° Manuel, mulâtre âgé d'environ 22 ans.

14° Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse.

15° Merry, négresse américaine, âgée d'environ 42 ans, acclimatée.

16° Marie, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, mouleuse.

17° Isabelle, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

18° Adélaïde, négresse créole, âgée d'environ 38 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

19° Thérèze, négresse âgée d'environ 61 ans.

Tous les esclaves ci-dessus nommés sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Paul.

Conditions de la vente: Moitié payable dans tout mars 1835, et l'autre moitié dans tout mars 1836, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 septembre

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 16 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexander L. Decourts, les esclaves suivants, savoir:

1° Ben, nègre âgé d'environ 13 ans.

2° Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant quelquefois, ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 28 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Calixte Lévis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

HELEN, négresse congo, âgée d'environ 35 ans, bon sujet, pleinement garantie, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et ses trois enfans Michel, José et Henry.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 24 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 24 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, les esclaves suivans, savoir:

Sally, négresse, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois.

Pauline, négresse, âgée d'environ 27 ans, blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique et cuisinière.

Marianne, négresse congo, âgée d'environ 45 ans, cuisinière.

Conditions de la vente:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théo, Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

24 septembre.

Succession de George T. Heartsey.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

1 oct W F C DUPLESSIS rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Caroline Lanna f c l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que celà peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfans mineurs de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.

1 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, (L. S.) et la 59ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Signé A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

Signé G. EUSTIS,

26 sept—30 Secrétaire d'Etat.

100 BALLES Couvertures de 3 à 12 points, de la manufacture de Granier et autres, à vendre par T. NICOLET & CO,

26 sept rue Toulouse, No. 30.

REÇU par les derniers arrivages de France, voie de New-York, et à vendre chez le soussigné:

Pâtés de foie d'oie de Strasbourg,

Do. de Lièvres; Perdreaux aux truffes,

Poulets, Perdrix, Allouettes, do.

Fromage de Gruyère;

Saucissons;

Sirop et Jus de Groseille;

Truffes pures de Colin, et une quantité d'autres articles. J. E. LOREILHE,

17 sept encoig. Royale et Douane.

AVIS.—L'Etude du soussigné a été transportée au No 103, rue Royale, la porte après la Banque d'Etat de la Louisiane. 1er. oct—3 CARLILE POLLOCK.

COUVERTES FRANCAISES—75 balles couvertes de 3 points, de Montpelier, en débarquement du brick Actif, à vendre par

3 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

WHISKEY & JAMBONS.

350 BARILS de Whiskey rectifié; 22 tonneaux de Jambons et épaules; reçues et à vendre par ORAIN & MIGNON,

18 août No. 7, Nouvelle-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 Juillet 1834 et à la requête de P. Conrey, jr. syndic des créanciers de Samuel Jacobs, il sera vendu à la bourse de Hewlett, le Jeudi 16 Octobre prochain, à midi, les propriétés ci-après désignées abandonnées par ledit S. Jacobs à ses créanciers.

1o. Un LOT DE TERRE situé rue de la Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 84 1-2, avec les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en une Maison en briques à quatre étages, (y compris le rez de chaussée) et une cuisine haute en brique, et avec droit de passage sur la rue Toulouse. Ledit lot ayant 17 pieds 1 1-2 pouces de face, et 18 pieds 2 3-8 pouces de large, sur la ligne du fond, et 90 pieds de profondeur.

2o. Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Delord, et désignés par les Nos. 22, 23 et 33, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 30 Décembre 1825, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire public, par Messrs. D. F. Burthe et L. E. Faucher, le 20 Janvier 1829.

Le No. 22, ayant 51 pieds de face au Cours des Tritons, 124 pieds 7 1-2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 21, 127 pieds 6 pouces, sur la ligne qui le sépare du No. 23 et 51 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond; le tout mesure française.

Le Lot No. 23, attenant au précédent, et formant l'encoignure du Cours des Tritons et du Cours des Dryades, ayant 64 pieds 6 pouces de face au premier, sur 120 pieds 8 pouces au dernier; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 51 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de M'Donogh, désigné par le No. 1, dans l'îlet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 4 Décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes de face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Marché, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

4o. Un Lot de TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 11 de l'îlet 97, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 23 Juin 1830 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, ledit lot ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Champs Elysées, entre les rues de la Vertu et des Magistrats, sur 100 pieds de profondeur.

5o. Un Lot de TERRE situé au faubourg Darcantel, désigné par le No. 87, de l'îlet 7, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 2 de Mai, 1832, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public; ledit lot ayant 53 pieds 3 1-2 pouces de face au Chemin à Couliasse, sur 141, pieds 7 pouces de face à la rue Gérard, dont il forme l'encoignure.

6o. Trois lots de TERRE situés au faubourg Delord; et désignés par les Nos. 301, 302 et 305, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1833, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, les Nos. 301 et 302, contigus, ayant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 de profondeur, et le No. 305, ayant 30 pieds de face à la rue Willow, 40 pieds de large sur la ligne du fond, sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) sur la ligne qui le sépare au faubourg Ste. Marie, et 125 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 304.

7o. Un Lot de TERRE situé à Carrollton, désigné par le No. 83, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringers, notaire public, ledit lot ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 300 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 84, 325 pieds de face à Green Square, et 325, pieds de face à la septième rue.

8o. Un îlet situé à Carrollton et désigné par le No. 25, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 2 Décembre 1833, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, ledit îlet, borné par les rues Septième, Livingston, Cécile; Coliseum et Live Oak Grove, se compose de 12 terrains, dont les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11, ont chacun 61 pieds de face sur 152 de profondeur; les Nos. 6 et 12, chacun 61 pieds de face sur 152 1-2 pieds de profondeur, et le No. 7, de forme irrégulière a 36 pieds de face et 61 pieds de large sur la ligne du fond.

9o. Deux Lots de TERRE situés au faubourg Livaudais, désignés par les Nos. 7 et 8, le No. 7 forme l'encoignure des rues Trenton, Septième, a 45 pieds de face à la rue Septième, 125 pieds à la rue Trenton.

Le No. 8 touche au précédent, a 46 pieds de face à la septième rue sur 125 pieds de profondeur mesure américaine.

Conditions de la vente:—Les acheteurs devront assumer le payement des différentes sommes spécifiées plus bas. La balance sera payée dans un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Théod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Notes des payemens à faire sur les propriétés ci-dessus décrites.

1o. sur le terrain et la maison, rue de la Levée, 10 billets de $1243 75 chacun, le premier payable le 18 Novembre prochain, huit autres le 18 de Mai, Novembre de chacune des années, 1835, 1836, 1837, 1838, le dixième, en Mai 1839, au comptant $561 74.

2o. Sur les lots Nos. 22 et 23, faubourg Delord, $2,500 comptant.

Sur les lots Nos. 301, 302 et 305 rue Willow, deux billets de $73 chacun, le premier payable le 26 de Mars 1835 et le second le 26 de Mars 1836.

4o. sur le lot No. 1 îlet 7, deux billets de $200 chacun payable le 27 de Février 1835 et 1836.

5o. sur le lot No. 57, îlet No. 7, quatre billets de $126 chacun, payables les 5 de Juin des années 1834, 1835, 1836, 1837.

6o. sur les lots Nos. 7 et 8 faubourg Livaudais, deux billets de $212 chacun, payables les 12 Mars 1835 et 36.

Et le même jour et au même lieu, sera vendue la négresse nommée Susan Stewart, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant âgé de 6 mois, abandonnés par ledit Jacobs à ses créanciers.

Conditions: moitié comptant et moitié dans 6 mois, en billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 12 sept

PAR J B BLACHE.

LE mardi, 14 d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu par ordre du syndic des créanciers de M. Barthélemy Chauvin Deléry, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par ledit B. C. Deléry, à ses créanciers.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse St Bernard, à environ 6 milles au-dessous de la Nlle. Orléans et du même bord du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face; ledit lot est désigné par le No. 6, sur un plan dressé par M. A. D'Hémecourt, député voyer de la ville, le 15 mars 1833. Il y existe deux maisons de maître, neuves, briquetées entre poteaux, et leurs dépendances.

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, et 120 pieds de face à la rue Mandeville, sur lequel il y a une maison vaste et en bon état, briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances. L'acquéreur de cette propriété sera tenu de payer, en outre du prix de l'adjudication, une rente viagère à raison de $90 par mois, en conformité d'un acte passé par devant M. Félix de Armas, notaire, en date du 5 octobre 1830, s'il n'aime mieux éteindre cette rente viagère, moyennant une somme de $1,500 comptant, qu'il paiera au propriétaire de la dite rente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 sept

LES Personnes qui ont acheté des terrains à Mandeville, à la vente publique de février dernier, et qui ont signé leurs actes, sont prévenues que les copies de leurs ventes ont été enrégistrées à la paroisse St Tammany, et que les dites copies sont maintenant au greffe de Mr Félix de Armas.

Celles qui n'ont pas signé leurs actes, sont prévenues que si d'ici à la fin de ce mois, elles ne les ont signées et accomplies la condition de l'adjudication, les terrains qui leur ont été adjugés, seront vendus pour leurs compte et risques, après les formalités d'usage.

Nouvelle Orléans, 3 Octobre 1834.

6 oct B MARIGNY.

AVIS—Une jeune personne, agée de 21 ans, et depuis 15 mois dans le pays, désire trouver à s'employer comme nourrice dans une maison respectable. Pour de plus amples informations, s'adresser à Mr Jean François Séguin, encoignure des rues St Antoine et Craps.

6 oct—3

AVIS de Société—Les soussignés ont formé depuis le 1er. de ce mois, une société sous la raison de *Henry, Latapie & Co*. pour la vente en gros et en détail des Comestibles en général. Ils sollicitent respectueusement le patronage du public et de leurs amis.

E. M. HENRY.

S. LATAPIE.

27 sept—15 J. CURIEL.

A VENDRE par le soussigné:

Listones et Rebecillos, Parfumeries en malles;

Perles en verres;

Vin rouge de St. Emilion fin, en demi barriques;

Vin de Champagne; do. de Chablis, do. Médoc;

Ratafia de Grenoble;

Vinaigre blanc en demi barriques;

Eau de Vie vieille en demi pipes;

2 Canons en bronze de 8.

JULES LE BLANC,

29 sept rue Royale, No 103.

FOIN—400 balles de Foin, à vendre par

JULES LE BLANC,

29 sept rue Royale, No. 103

24 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC,

29 sept rue Royale, No. 103

EAU DE VIE, Marchandises du Pays &c.—400 barillets d'Eau de Vie d'Espagne; 90 balles de Toiles fortes et brunes; 100 boites de Blanc de Baleine de New-Bedford, à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

22 sept No. 66, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 11 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant mesure française, 40 pieds et deux pouces de face à la rue Royale, sur cent vingt et un pieds de profondeur.

Conditions: Payable, $1,000 à 4 mois de terme du jour de la vente, $2120 le 12 mai 1835, et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 11 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes:

3 Lots de Terre situés rue des Champs Elysées.

Le No 1, à l'encoignure de la rue des Champs Elysées et de la rue Craps, ayant 20 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, mesure américaine.

Le No 2, ayant 22 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

Le No 3, ayant 22 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur.

Le No 4, ayant 27 pieds 10 pouces un quart, de face, sur 64 pieds de profondeur.

Le No 5, a 21 pieds 3 pouces 3-4 de face, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur.

On peut voir à la Bourse, le plan de ces lots de terre.

Les mêmes vendront aussi un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bienville et Robertson, ayant 31 pieds 11 pouces 5-12 de face sur la rue Bienville, et 110 pieds de profondeur, faisant face à la rue Robertson, et désigné comme le No. 2.

Conditions: Payables un tiers le 1er. mars 1835, un tiers en septembre 1835, et le reste le premier mars 1836, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez Y Lewis, not. public, aux frais de l'acheteur. 1 oct

PAR T. MOSSY et GARIDEL.

LUNDI 13 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, par ordre des syndics des créanciers de M. Barthélemy Chauvin Delery, les esclaves suivans, abandonnés par le dit Barthélemy Chauvin Delery à ses créanciers:

Jacques, âgé de 24 ans, bon à tout sur une habitation; Madison, de 24 ans, do do; Bob, 24 ans, do do; Henry, 30 ans, do do; Abner, 26 ans, do do; Baptiste 30 ans, bon nègre de champ, ayant été marron; Georges, 18 ans, cocher et domestique; James, 28 ans, charretier et bon nègre de champ; Louis, congo, de 50 ans, nègre de champ; Louise, 26 ans, blanchisseuse, plisseuse et domestique de maison; Rosine; enfant de Louise, 10 ans, domestique; Marguerite, 20 ans, do, mestique, un peu plisseuse, couturière et un peu pâtissière; Cecile, enfant de Marguerite, 4 ans; Fanny ou Frankey, de 35 ans, bonne blanchisseuse et négresse de champ, ayant été une fois marron; son enfant Grace ou Grassey, de 12 ans, domestique; Julie, 45 ans, ayant une hernie, hospitalière pour soigner les nègres malades, Rose ou Manitte, 32 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et plisseuse.

Tous ces nègres ont été longtems employés dans un chantier de bois à brûler.

Conditions de la vente: Payables par les acquéreurs à 4, 8 et 12 mois, de la date de l'adjudication, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, seront passés chez Mr. Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 sept

PAR F. DUTILLET.

Fréderic Reynoir *vs.* ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, le nègre nommé NOEL, abandonné par ledit Reynoir à ses créanciers.

Conditions: Payable à 4 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

17 septembre—10,2ps

PAR F. DUTILLET,

Jean Toussaint vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 11 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, l'esclave Abraham, abandonné par ledit Toussaint à ses créanciers: ce sujet est vendu comme maronneur, ayant fait une absence de huit jours depuis qu'il est en la possession du syndic.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 17 sept—10,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le Samedi 25 Octobre prochain, à midi à la bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse Jefferson, daté du 14 Juillet dernier, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Made Aimée Labarre, décédée épouse de Ludger Fortier, savoir:

Six Lots de TERRE, faisant partie d'une habitation située *en la paroisse Jefferson*, à environ 7 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, bornée du côté d'en haut par l'habitation de P. Volant Labarre et fils, et du côté d'en bas par la ville de Carrollton; lesdits lots désignés sur un plan tiré par Benjamin Buisson portés Nos. 1, 2, 3, 4, et 5, mesurant chacun un arpent de face au fleuve Mississipi sur 40 arpens de profondeur; le No. 6 mesure 262 pieds de face sur 40 arpents de profondeur.

ESCLAVES—Coffi, nègre africain, âgé de 34 ans, Figaro, do. âgé de 30 ans, Augustin, do., de 44 ans; Théodore, do. de 39 ans, Tom, nègre américain, de 21 ans, *Maurin, nègre créole, de 17 ans*; John, nègre américain, de 23 ans; Poupone, négresse créole, de 31 ans; Suzette, négresse africaine, de 34 ans, avec son enfant Rosémond, de 4 ans; Sally, négresse américaine, de 54 ans, Lucy, négresse américaine, de 19 ans, avec son enfant âgé de 4 mois, Célianne, mulâtresse créole, âgée de 40 ans.

Conditions:—La terre à 1, 2, 3, et 4 ans de terme, et les esclaves à 1 et 2 ans avec billets endossés à la satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés par devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 septembre—10,2ps

Mélicerte Jenkins femme de Wm Moore vs. Stephen K. Barrow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisi, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'îlet No. 20, mesurant mesure française, 60 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 180 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

26 août G W MORGAN, shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—30 septembre 1834—No. 7736—Jos. Aristide Delvaille contre ses créanciers, pour un atermoiement.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers, ait lieu le 11 octobre, au bureau de Joseph Cuvillier, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont surpendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 30 septembre 1834.

3 oct—9ps P A GUYOL, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—30 septembre 1834—No. 7737—Andrew Brady contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le jeudi 23 octobre, en pleine cour, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 30 sembre 1834.

3 oct—9ps P A GUYOL, dép. greffier

COUR DE DISTRICT, Mercredi, 17 septembre 1834—*A L Belmare contre ses créanciers*—Sur motion de M. Félix Grima, avocat pour la Banque d'Etat de la Louisiane, et de D. Seghers, avocat de E. Carraby, Joseph Abat et Philip Guesnon, créanciers privilégiés et hypothécaires de l'insolvable, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en l'étude de M. Louis Féraud, notaire public, le lundi, 20ème jour d'octobre, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics en place de Toussaint Mossy, un des syndics déjà nommés et qui a résigné son syndicat, et pour y délibérer sur la manière de vendre les propriétés abandonnées et les conditions de la vente, ainsi que d'autres affaires relatives à l'insolvable.

Extrait des minutes.

19 sept J. L. LEWIS, greffier

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants:

300 barils Mess Pork, inspectés,

400 barillets Graisse en feuille,

75 dito Beurre,

50 barils Whiskey rectifié,

50 dito Genièvre, (double ancre,)

150 caisses de Chandelles, marque supérieure,

130 dito de Savon du Nord.

HENRY, LATAPIE & Co,

26 sept—4 rue de la Vieille Levée, No. 3

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS.

25 Septembre 1834.

UN intérêt à raison de quatre pour cent par an, sera alloué par cette institution, sur tous les dépôts spéciaux qui resteront un mois ou plus au crédit des déposi-teurs.—Par ordre du Bureau.

24 septembre CH. BRIGGS, Caissier.

ON a besoin d'un jeune commis dans un magasin de chapeaux. On exige de bonnes recommandations pour la conduite et la connaissance des affaires.

On donnera de bons appointements. S'adresser à la boite B. No. 379, du bureau de poste, en donnant son nom et ses lettres de recommandation. 24 sept

---

VENTES PAR LE SHERIF.

James Coffee contre Timothy Dow.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire; j'exposerai en vente publique, le Jeudi 16 Octobre 1834, à midi et demi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante, savoir: Tout le lot de Terre situé dans le faubourg Livaudais, désigné dans le plan dudit faubourg, comme le lot A X, formant l'encoignure de la rue de la Levée et de la rue Huitième, ayant 54 pieds 1 pouce de face sur la rue de la Levée, et 50 pieds de face sur le Mississipi, sur une profondeur de 180 pieds faisant face; la rue Huitième, et de 475 pieds 6 pouces, faisant face à la ligne qui sépare ledit lot du lot A X, mesure américaine à aussi bien que les droits de batture qui appartiennent audit lot.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant enchérisseur; à 12 mois de crédit l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, ville de Lafayette. 21 Sept. 1844.

1er. octobre J. CHARBONNET, shérif.

ETAT DE LOUISIANE.

Succession de Pierre Lacoste.

PAROISSE DE PLAQUEMINES.—Cour des Preuves.—Il sera vendu par le juge assigné de la Cour des Preuves de la Paroisse de Plaquemines, au lieu des séances de la cour de la dite Paroisse, le jeudi 16 octobre prochain à midi pour compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Un certain lot de terre situé dans cette paroisse au détour des anglais, quinze milles audessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Missisippi, mesurant six arpents de face au dit fleuve les lignes fermant à dix huit arpents de profondeur, borné du côté d'en haut par l'habitation de Thomas A Morgan et à la borne d'en bas par celle du Dr. Maurice Cannon.

2°. Un autre lot de terre situé aussi dans cette paroisse même rive du fleuve, à vingt deux milles audessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant dix arpents et demi de face (plus ou moins) sur quarante arpens de profondeur, borne à la limite supérieure par la terre de Mde. Mazent et à la limite inférieure par l'habitation de C. B Dufour ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions: Payable en mars 1835 en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire à la banque de l'Union à la Nouvelle Orléans et portant hypothèque sur le bien vendu jusqu'à parfait paiement.

Paroisse Plaquemines le 13 septembre 1834.

16 sept G. LEONARD, juge.

LES PRESIDENT, DIRECTEURS &c.

De l'Association Consolidée des Habitans de la Louisiane, contre Joseph Verloin Degruy et Marie Héloïse Saulet, sa femme.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente le Samedi 11 Octobre prochain, à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci après, décrite, savoir:

Un Lot de TERRE situé dans la Paroisse de Jefferson, à environ 5 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant trois arpens de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par l'habitation de Jules Fazende, et sur la ligne du bas par la propriété dudit Joseph Verloin Degruy, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, ainsi que les quinze esclaves ci-après, savoir:

Klem, Spencer, John, Len, Charles, Lubin, Robert, Livage, Marthe, Henriette, Hary, Charles, Bill, Suzanne, et John, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

2°. Une Habitation située dans la Paroisse de Jefferson, à environ quatre milles audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant huit arpents de face sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par les trois arpents de terre ci-dessus décrits, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy, et sur la ligne du bas par la propriété de B. Saulet; ensemble avec les édifices, mécanique à vapeur, ustensiles aratoires, 18 chevaux américains, quatre mulets, 14 bœufs de tire, 8 vaches et les quarante-trois esclaves suivants, savoir:

Alix, Aimée, Alphonse, Bob, Betsy, Chéri, Charles, Catoline, Cayer, Etienne, Yron, Flee, Jean, James, Henriette, Hélène, Jacques, John, John, Jackson, Lity, Larry, Larry, Moreau, Moreau, Marie, Marie, Mélite, Peggy, Remben, Rosette, Sam, Gros Sam Thomas, Tomberry, Thomas, Tom, William, Victor, Henry, Davis, George et Marie. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

Ville de Lafayette, ce 4 septembre 1834.

9 sept J. CHARBONNET, shérif.

Mathew Morgan vs. Virginie Shaw, Jacques Shaw son mari, Daniel Boyle et autres.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique le 20 octobre prochain, à midi, à la Bourse du Lafayette, la propriété décrite de la manière suivante:

Un Lot de Terre situé au faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds, 5 pouces face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et demi, faisant la moitié indivise du lot No. 4, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

1 oct J. CHARBONNET, shériff

Mathew Morgan contre Virginie Shaw et James S. Shaw son mari, et Daniel Boyle et William Doherty.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le 20me jour d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante: savoir:

La moitié du terrain No. 4, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 34 pieds 5 pouces de face sur la rue St. Philip, par 65 pieds 11 1-2 de profondeur; saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

Paroisse de Jefferson, 15 sept. 1834.

22 sept J. CHARBONNET, shériff

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delaronde vs. Pierre Dovergés Seniot et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi; l'esclave créole nommé Petit Louis âgé d'environ 33 ans. Conditions: comptant.

8 oct G W MORGAN, shériff

PAR ordre de François Verloin Degruy, syndic des créanciers de Joseph Verlouin Degruy, il sera vendu lundi 27 Octobre, à 11 heures, du matin par le juge encanteur soussigné devant son office en la ville de Lafayette les propriétés suivantes savoir: Un morceau de terre ayant trois arpens de large; sur quarante arpens de profondeur, en bois de bout; situé à 40 arpens du fleuve, et étant le double profondeur d'une habitation de trois arpens de face au fleuve, sur quarante arpens de profondeur.

Le dit morceau de terre est situé en cette Paroisse, à environ cinq milles de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve, borné du côté du fleuve par la susdite habitation, dans la profondeur par des terres de Mr. Millaudon, à la ligne supérieure par la propriété de Mme. Deléry, et à la ligne inférieure par la double concession d'une terre de 8 arpens, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy.

17 esclaves nommés Julien, âgé de 45 ans, commandeur. André de 35 ans, charretier. Jambo de 32 ans, forgeron. Billy Alexis Bœf de 26 ans. Zona Gordon, de 36 ans. Huntley, de 23 ans. Nathan, de 15 ans. José, de 18 ans. Daniel Cooper, de 35 ans. Louis, de 16 ans. Célestin, orphelin, de neuf ans. Liza, de 23 ans. Thinn, de 24 ans. Latica de 11 ans. Susanne de 28 ans. Washington, de 16 ans. William, de 15 ans.

DIX ACTIONS de la Compagnie des Canaux de Barataria et Lafourche.

SIX ACTIONS de la Compagnie des Améliorations du quarré de la ville

Condition: La terre à six mois. Les Esclaves, à six mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les ACTIONS, Comptant.

Paroisse Jefferson, le 29 septembre 1834.

22 sept F. DUGUE, Jugé encanteur.

VENTE A L'ENCAN.

PAR ORDRE de François Verloin Degruy syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, je vendrai à l'encan, lundi le 13 Octobre, à 11 heures, en mon office dans la ville de Lafayette.

Cent neuf actions dans le capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Conditions; comptant. L'acquéreur devra fournir hypothèque sur des immeubles à la satisfaction de la Direction.

Paroisse de Jefferson, 30 Septembre 1834.

22 sept F. DUGUE, Juge encanteur

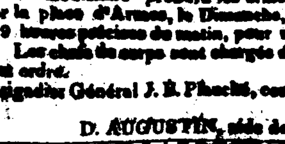

LEGION DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, le 30 sept. 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'Armes, le Dimanche, 26 du mois d'octobre, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la légion.

22 sept D. AUGUSTIN, aide de camp

LEGION DE LA LOUISIANE,

Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

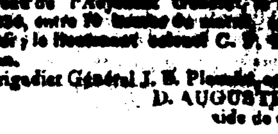

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane, aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi; le lieutenant colonel C. F. Hudrey, présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,

6 oct aide de camp.